

Séance ordinaire du 21 janvier 2020

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire le mardi vingt et un janvier deux mille vingt à neuf heures dix, à la salle du comité de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents: les membres du comité exécutif Serge Côté, Brigitte Duchesneau, Clément Genest et Janet Jones, formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier (partiellement) et du vice-président Guy Dumoulin.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général (partiellement), Dominic Deslauriers, directeur général adjoint – développement durable, Gaétan Drouin, directeur général adjoint – services de proximité (partiellement), Christian Tanguay, directeur général adjoint – services administratifs, David Chabot, directeur par intérim du Bureau de la mairie (partiellement), Leila Zerouala, attachée politique du Bureau de la mairie (partiellement), et Marlyne Turgeon, secrétaire.

CE-2020-00-61

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 21 janvier 2020.

Le président du comité exécutif quitte son siège et la séance est alors présidée par le vice-président.

Les membres du comité exécutif abordent divers sujets.

Le président du comité exécutif reprend son siège.

CE-2020-00-62

Approbation du procès-verbal des séances des 13 et 14 janvier 2020

Il est résolu d'approuver le procès-verbal des séances ordinaires du comité exécutif tenues les 13 et 14 janvier 2020.

CE-2020-00-63

Lettre d'entente à intervenir avec l'Association des cadres de la Ville de Lévis et le Syndicat canadien de la fonction publique SCFP, section locale 2927

[Document d'aide à la décision GCH-2020-003](#)

Il est résolu de conclure la lettre d'entente à intervenir avec l'Association des cadres de la Ville de Lévis et le Syndicat canadien de la fonction publique SCFP, section locale 2927, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision GCH-2020-003, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2020-00-64

Avenant à l'entente de services à intervenir avec La société vie, intégration, apprentissage pour handicapés V.I.A. inc.

[Document d'aide à la décision ENV-MR-2020-001](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure l'avenant à l'entente de services à intervenir avec La société vie, intégration, apprentissage pour handicapés V.I.A. inc., tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision ENV-MR-2020-001, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2020-00-65

Rapport des coûts d'entretien de la *Route verte* pour l'ensemble du territoire de la ville pour l'exercice financier 2019

[Document d'aide à la décision INF-2020-002](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'accepter le rapport des coûts d'entretien de la *Route verte* pour l'ensemble du territoire de la ville pour l'exercice financier 2019, tel qu'il est présenté en annexe à la fiche de prise de décision INF-2020-002.

CE-2020-00-66

Candidatures de *Surface* et de la série des *Matinées classiques* au concours des *Grands prix du tourisme de la Chaudière-Appalaches 2020*

[Document d'aide à la décision DVC-ART-2020-006](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'autoriser la mise en candidature de l'événement *Surface* et de la série des *Matinées classiques* dans la catégorie *Festivals et événements touristiques* au concours des *Grands prix du tourisme de la Chaudière-Appalaches 2020*.

CE-2020-00-68

Règlement décrétant un emprunt de 35 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents de traitement des eaux et de travaux permanents d'aqueduc et d'égouts visant à optimiser les réseaux et adoption du Règlement décrétant un emprunt de 10 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents

[Document d'aide à la décision FIN-TRE-2020-003](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- de se prévaloir des pouvoirs prévus au premier paragraphe du deuxième alinéa de l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes* et à l'article 99 de la *Charte de la Ville de Lévis* pour chacun des règlements d'emprunt annexés à la fiche de prise de décision FIN-TRE-2020-003;
 - d'adopter le Règlement décrétant un emprunt de 35 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents de traitement des eaux et de travaux permanents d'aqueduc et d'égouts visant à optimiser les réseaux, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision. Ce règlement a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 35 000 000 \$, d'un terme de 15 ans, remboursable par une taxe imposée et prélevée annuellement sur tous les immeubles imposables situés sur le parcours du réseau d'aqueduc du territoire de la ville, dans le but d'effectuer des dépenses pour l'exécution de travaux permanents de traitement des eaux, de travaux permanents d'aqueduc et d'égouts visant à optimiser les réseaux et pour l'acquisition, de gré à gré ou par expropriation, d'immeubles ou de servitudes requis pour l'exécution de ces travaux, incluant les frais relatifs à la réalisation de ces travaux et acquisitions;
 - d'adopter le Règlement décrétant un emprunt de 10 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision. Ce règlement a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 10 000 000 \$, d'un terme de 15 ans, remboursable par une affectation annuelle d'une portion suffisante des revenus généraux de la Ville, dans le but d'effectuer des dépenses pour l'exécution de travaux permanents d'aménagement de parcs et de berges, d'aqueduc, d'égout, de pistes cyclables, de conduits souterrains, de pavage, de chaînes de rue, de trottoirs, d'éclairage et de signalisation routière et pour l'acquisition, de gré à gré ou par expropriation, d'immeubles ou de servitudes requis pour l'exécution de ces travaux, incluant les frais relatifs à la réalisation de ces travaux et acquisitions.
-

CE-2020-00-69

Adoption du Règlement RV-2019-19-74 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (volet patrimonial)

[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2020-001](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV-2019-19-74 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (volet patrimonial), et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2019-08-06.

CE-2020-00-70

Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement (modification des intentions d'aménagement dans le parc des Chutes-de-la-Chaudière), adoption du document prévu au premier alinéa de l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2019-199](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- d'adopter le Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2019-199. Ce projet de règlement a pour objet de modifier les grandes orientations, les intentions d'aménagement et les usages compatibles avec l'affectation récréo-écologique;
- d'adopter le document prévu au premier alinéa de l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* concernant les modifications à apporter au plan d'urbanisme et aux règlements d'urbanisme de la Ville, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision;
- de demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation son avis sur ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision.

CE-2020-00-71

Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement (agrandissement de l'affectation industrielle et autres modifications en vue de l'agrandissement du parc industriel Lévis-Est situé à la limite Est de la Ville), adoption du document prévu au premier alinéa de l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2020-001-R-1](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- d'adopter le Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2020-001-R-1. Ce projet de règlement a pour objet d'agrandir le parc industriel Lévis-Est, de retirer les mentions associées à un terminal méthanier dans ce secteur et de prévoir le prolongement de la voie ferrée afin qu'elle puisse desservir ce parc industriel;
- d'adopter le document prévu au premier alinéa de l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* concernant les modifications à

apporter au plan d'urbanisme et aux règlements d'urbanisme de la Ville, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision;

- de demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation son avis sur ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision.

CE-2020-00-72

Adoption du Règlement RV-2019-19-51 modifiant le Règlement RV-2011-11-22 sur le plan d'urbanisme (programme particulier d'urbanisme du Vieux-Charny)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2020-002](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV-2019-19-51 modifiant le Règlement RV-2011-11-22 sur le plan d'urbanisme, et ce, avec changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2019-06-50, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2020-002.

Le changement apporté entre le Projet de règlement et le Règlement soumis pour adoption consiste à autoriser l'usage H7 Habitation trifamiliale dans la zone C1669.

CE-2020-00-73

Adoption du Règlement RV-2019-19-66 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (création de la zone C1670 et agrandissement de la zone C1660 à proximité de l'avenue Taniata et du chemin de fer, secteur Saint-Jean-Chrysostome)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2020-003](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV-2019-19-66 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2019-08-68.

CE-2020-00-74

Adoption du Second projet de règlement RV-2019-19-65 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de l'usage H1 Habitation unifamiliale dans la zone P2101, rue Saint-Laurent, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2020-007](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Second projet de règlement RV-2019-19-65 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2019-07-24.

CE-2020-00-75

Option de renouvellement du contrat de services professionnels pour la réalisation d'études géotechniques

[Document d'aide à la décision APP-2020-004](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'exercer les deux options de renouvellement d'une année chacune prévues au contrat de services professionnels pour la réalisation d'études géotechniques à FNX-innov. inc., pour une dépense estimée à 450 082 \$, avant TPS et TVQ, le tout conformément aux termes et conditions de l'appel d'offres 2018-55-49 et à la soumission produite par l'adjudicataire.

CE-2020-00-76

Option de renouvellement du contrat de services professionnels en environnement pour la réalisation d'études environnementales – volet contamination des sites

[Document d'aide à la décision APP-2020-008](#)

Il est résolu d'exercer l'option de renouvellement d'une année prévue au contrat de services professionnels pour la réalisation d'études environnementales – volet contamination des sites à Terrapex environnement ltée, pour une dépense estimée à 179 822,65 \$, avant TPS et TVQ, le tout conformément aux termes et conditions de l'appel d'offres 2018-55-13 et à la soumission produite par l'adjudicataire.

CE-2020-00-77

Option de renouvellement du contrat de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux en géotechnique et en environnement

[Document d'aide à la décision APP-2020-009](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'exercer la deuxième option de renouvellement d'une année, débutant à la date d'adjudication et telle qu'elle est prévue au contrat de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux en géotechnique et en environnement, à GHD consultants ltée, au montant de 383 250 \$, avant TPS et TVQ, le tout conformément aux termes et conditions de l'appel d'offres 2017-55-102 et à la soumission produite par l'adjudicataire.

CE-2020-00-78

Attribution du contrat pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour le remplacement du réservoir d'eau potable situé dans le secteur Saint-Étienne-de-Lauzon

[Document d'aide à la décision APP-2020-010](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour le remplacement du réservoir d'eau potable situé dans le secteur Saint-Étienne-de-Lauzon (appel d'offres 2019-55-120), à Pluritec ltée, aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 275 222,45 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

CE-2020-00-79

Attribution du contrat pour la fourniture de camions dix roues

[Document d'aide à la décision APP-2020-011](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat pour la fourniture de camions dix roues, mtc 31 207 kg, 68 800 lbs (appel d'offres 2019-50-122), à Camions globocam Québec inc., au prix mentionné à sa soumission, au montant de 714 340 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

CE-2020-00-80

Attribution du contrat pour la collecte, le transport et le traitement des résidus domestiques dangereux provenant de l'écocentre

[Document d'aide à la décision APP-2020-013](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'attribuer le contrat pour la collecte, le transport et le traitement des résidus domestiques dangereux provenant de l'écocentre (appel d'offres 2019-50-126), à Revolution environmental solutions LP, au prix mentionné à sa soumission, pour une dépense estimée à 262 435,85 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

CE-2020-00-81

Aide financière aux organismes de revitalisation

[Document d'aide à la décision DEV-2020-009](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'accorder une aide financière de 26 135 \$ à Rues principales Saint-Romuald inc., à Corporation Charny revit et à Revitalisation village Saint-Nicolas, cette contribution étant payable à chaque organisme au plus tard le 1^{er} mars 2020, pour le maintien de leurs activités auprès de la population lévisienne.

Il est également résolu d'accorder une aide financière de 5 000 \$ à la Corporation de développement du Vieux-Lévis, cette contribution étant payable à cet organisme au plus tard le 1^{er} mars 2020, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

CE-2020-00-82

Avenant à l'offre d'achat de T.Y. moteurs inc. pour l'acquisition d'une partie supplémentaire du lot 6 268 614 du cadastre du Québec, affectation du fruit de la vente, confirmation relative l'utilisation de cette partie de lot et modification de la résolution CE-2019-13-06 « Vente d'une partie du lot 6 268 614 du cadastre du Québec (terrain situé sur la rue des Riveurs, secteur Lévis), confirmation relative à l'utilisation de cette partie de lot, affectation du fruit de la vente et refus d'une autre offre d'achat »

[Document d'aide à la décision DEV-2020-011](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'accepter l'avenant à l'offre d'achat de T.Y. moteurs inc. pour l'acquisition d'une partie supplémentaire du lot 6 268 614 du cadastre du Québec, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DEV-2020-011, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par le promoteur, d'affecter un montant de 13 242,84 \$ à la réserve financière pour la réalisation des travaux municipaux d'entretien, de réparation et d'amélioration des infrastructures municipales et des terrains industriels, situés dans les zones et parcs industriels et le solde du

produit net de la vente à la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique et de confirmer que la partie de ce lot n'est plus affectée à l'utilité publique conditionnellement à sa vente.

Il est également résolu de modifier la résolution CE-2019-13-06 « Vente d'une partie du lot 6 268 614 du cadastre du Québec (terrain situé sur la rue des Riveurs, secteur Lévis), confirmation relative à l'utilisation de cette partie de lot, affectation du fruit de la vente et refus d'une autre offre d'achat » par le remplacement, au deuxième alinéa, des mots « 9038-9503 Québec inc., faisant affaires sous le nom Entreprise EGB » par les mots « 9344-0790 Québec inc. ».

CE-2020-00-83

Nomination d'un coordonnateur aux communications à la Direction des communications

[Document d'aide à la décision GCH-2020-009](#)

Il est résolu de nommer monsieur Guy Rodrigue au poste cadre de coordonnateur aux communications à la Direction des communications, classe 5, échelon 8, et aux autres conditions de travail prévues au recueil des conditions de travail des cadres de la Ville, et ce, rétroactivement au lundi 20 janvier 2020.

CE-2020-00-84

Levée de la séance

La séance est levée à 13 h 11.

Gilles Lehouillier, président
du comité exécutif

Marlyne Turgeon, secrétaire
du comité exécutif
